

CADRE DE RÉFÉRENCE

Comité consultatif sur la norme de qualité pour les transitions en matière de soins de l'hôpital au domicile

I. Contexte

Dans le cadre de son mandat en vertu de la *Loi sur l'excellence des soins pour tous*, Qualité des services de santé Ontario (QSSO) a la responsabilité d'élaborer pour le système de santé de l'Ontario des normes de soins qui s'appuient sur les meilleures données probantes scientifiques disponibles et de soutenir leur adoption. Pour soutenir ce mandat, QSSO élabore des normes de qualité pour certaines populations de patients ou certains secteurs de services de santé au sein desquels il existe d'importantes possibilités d'améliorer les résultats pour les patients, d'améliorer l'expérience des patients et de réduire les variations injustifiées dans la pratique dans l'ensemble de l'Ontario. Les normes de qualité sont des « ensembles concis d'énoncés faciles à comprendre fondés sur les meilleures données probantes disponibles ». Ces normes sont destinées à être une ressource incontournable pour assurer des soins de haute qualité. Chaque norme de qualité comprend un guide à l'intention des cliniciens et une version du guide à l'intention des patients, leurs personnes soignantes et leur famille.

Chaque norme comprend cinq à quinze énoncés de qualité mesurables et basés sur des données probantes qui sont orientés vers des secteurs hautement prioritaires d'amélioration réalisable de la qualité pour un sujet particulier en Ontario. Chaque énoncé de qualité est accompagné d'un indicateur de qualité connexe qui permet aux professionnels de la santé de mesurer leur conformité à l'énoncé et d'orienter les activités d'amélioration de la qualité. Qualité des services de santé Ontario élabore chaque norme en étroite collaboration avec un comité consultatif sur la norme de qualité rassemblant des cliniciens, des chercheurs, des administrateurs, des patients et des personnes soignantes afin de formuler des recommandations à l'égard de pratiques fondées sur des données probantes et d'indicateurs de qualité.

La norme de Qualité des services de santé Ontario sur les transitions en matière de soins de l'hôpital au domicile portera sur des secteurs déterminés comme présentant un potentiel d'amélioration élevé des soins pour les personnes qui obtiennent leur congé de l'hôpital et qui retournent dans leur domicile en Ontario. Qualité des services de santé Ontario prévoit que cette norme de qualité sera largement promue auprès de divers publics dans l'ensemble de l'Ontario et que son adoption sera appuyée par des moyens comme les plateformes de production de rapports publics de QSSO, des plans d'amélioration de la qualité, des ressources et des outils Web, divers modes de communication et des travaux menés en collaboration avec des organismes partenaires.

Le présent document énonce le cadre de référence du comité consultatif sur la norme de qualité de QSSO pour les transitions en matière de soins de l'hôpital au domicile.

II. Rôle

Le comité doit fournir des conseils à QSSO afin de soutenir l'élaboration d'une norme de qualité pour les transitions en matière de soins de l'hôpital au domicile en Ontario. L'élaboration de la norme de qualité sera précédée d'un processus de participation des patients afin de comprendre les valeurs et les préférences des patients et des personnes soignantes lorsqu'ils effectuent une transition de l'hôpital au domicile. Qualité des services de santé Ontario travaillera avec la D^{re} Tara Kiran, clinicienne-chercheuse intégrée avec QSSO, qui collaborera avec l'équipe de participation des patients de QSSO pour recourir à un type particulier de processus de recherche appelé la « schématisation conceptuelle » afin de mieux comprendre ce qui est important pour les patients, leurs personnes soignantes et leurs familles dans le cadre de la transition d'un

patient de l'hôpital au domicile. Les résultats de ce processus de recherche serviront à orienter l'élaboration de cette norme de qualité. Les membres du comité procéderont à des consultations à différentes étapes du processus de schématisation conceptuelle, fourniront des conseils et prendront des décisions clés concernant le contenu de tous les énoncés de qualité, les indicateurs de la qualité et les outils de mise en œuvre. Le conseil d'administration de Qualité des services de santé Ontario approuve ensuite la norme de qualité conformément à son rôle en vertu de la loi.

III. Responsabilités

Afin d'appuyer le rôle du Comité, ses membres ont les responsabilités suivantes :

- procéder à des consultations à diverses étapes du processus de recherche par schématisation conceptuelle;
- participer à des réunions et contribuer aux délibérations;
- examiner une synthèse des lignes directrices et des publications (fournies par QSSO) portant sur le sujet associé à la norme de qualité;
- cerneront les possibilités d'amélioration de la qualité et en établiront l'ordre de priorités;
- passer en revue le contenu des normes de qualité;
- fournir des conseils sur l'élaboration des énoncés de qualité;
- fournir des conseils sur l'élaboration des indicateurs de qualité associés aux énoncés de qualité;
- fournir des conseils sur les outils pouvant soutenir la mise en œuvre des énoncés de qualité;
- fournir des conseils sur la stratégie et les moyens de mise en œuvre propres à la norme de qualité;
- promouvoir la norme de qualité tout au long de son élaboration et de sa mise en œuvre;
- promouvoir la diffusion, la mise en œuvre et l'adoption de la norme de qualité.

IV. Composition du comité

- Coprésidents (2) sélectionnés par QSSO.
- Autres membres sélectionnés par les coprésidents du comité, en consultation avec le personnel de QSSO après un appel à candidatures.

Le Comité sera composé de personnes qui représentent divers points de vue, qui possèdent différents types d'expertise et qui peuvent aider le comité à jouer le rôle général que joue le comité, notamment :

- des représentants de toutes les régions de l'Ontario, notamment les régions rurales et les milieux urbains (p. ex., la RGT et les régions Est, Ouest et Nord de la province);
- des représentants de tous les milieux de soins pertinents, y compris les soins primaires, les cabinets de spécialistes, les soins actifs, les services des urgences, les soins à domicile et en milieu communautaire (dont les services et programmes communautaires) et les soins de longue durée;
- des représentants des médecins de soins primaires et des spécialistes, des chercheurs, du personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé, des administrateurs et d'organismes, de programmes et de services connexes;
- les patients, leurs familles et (ou) leurs personnes soignantes ayant vécu l'expérience d'une transition de soins de l'hôpital au domicile;
- les experts en amélioration de la qualité;
- les experts en évaluation du rendement.

À la discrétion des coprésidents du comité, la composition du comité peut faire l'objet d'une révision afin d'assurer l'atteinte des buts et des objectifs du comité. Lorsqu'un membre souhaite quitter le comité consultatif sur la norme de qualité, il peut le faire en avisant QSSO par écrit.

V. Participation d'invités et d'observateurs aux réunions

Sous réserve d'une approbation préalable par QSSO, des invités ou des observateurs peuvent être invités, au cas par cas, à chaque réunion du comité. Invités et observateurs pouvant participer aux réunions sans détenir de droit de vote : conférenciers, représentants du gouvernement, étudiants, représentants d'organismes intervenants clés ou experts-conseil dans un sujet ou un domaine particulier. Tous les documents de réunion du comité doivent demeurer confidentiels et ne doivent pas être diffusés largement, sauf indication contraire.

VI. Fréquence des réunions et méthode de convocation

Pendant la phase de schématisation conceptuelle de la norme de qualité pour les transitions en matière de soins de l'hôpital au domicile, le comité devrait se réunir deux ou trois fois au cours d'une période de dix mois à compter de l'automne 2017. Pendant la phase d'élaboration de la norme de qualité, le comité devrait se réunir quatre ou cinq fois au cours d'une période de six à douze mois à compter de l'automne 2018. Toutes les réunions du comité auront lieu à Toronto à des endroits déterminés par QSSO, un préavis d'un délai raisonnable étant donné à chaque membre. En général, les réunions dureront environ sept heures. Il est recommandé que les membres du comité s'efforcent d'assister en personne aux réunions; toutefois, des mesures pourront être prises pour permettre une participation à distance par téléconférence.

VII. Présence

Afin d'assurer la continuité et la cohérence des discussions ainsi que la composition du groupe, les membres s'efforceront d'assister à toutes les réunions. Une personne doit participer à au moins la moitié des réunions pour pouvoir être reconnue comme membre du comité.

VIII. Processus décisionnel

Un quorum de 50 % des membres est requis pour la prise de décisions. Bien que les membres s'efforceront de prendre des décisions par consensus, certains énoncés de qualité pourraient nécessiter un vote. Les votes seront consignés dans le procès-verbal, sans que les noms des votants soient indiqués. Pour les votes ayant trait à des énoncés de qualité, il faut qu'au moins 80 % des membres du comité votent pour un énoncé pour qu'il soit adopté.

IX. Dépenses

QSSO rembourse les frais de déplacement, d'hôtel et de repas engagés par les membres du comité conformément à sa politique sur les frais de déplacement, de repas et d'hébergement. Veuillez noter que QSSO ne remboursera pas ces frais pour les invités ou les observateurs qui assistent à une réunion.

X. Communications et soutien administratif

QSSO sera chargé de fournir au comité un soutien administratif et à la gestion des projets :

- en élaborant et en tenant à jour un plan de projet;
- en fixant le calendrier des réunions du comité;

- en coordonnant la préparation des documents des réunions, y compris, sans toutefois s'y limiter, les ordres du jour, les procès-verbaux, les comptes rendus des délibérations et les rapports et en tenant les renseignements à jour pour le travail du sous-comité;
- en s'assurant que les lieux des réunions soient accessibles aux personnes handicapées;
- en s'assurant que les ordres du jour et les documents des réunions sont distribués au plus tard une semaine avant les réunions.

XI. Conflit d'intérêts et demandes de renseignements des médias

Conflit d'intérêts Les membres du comité doivent déclarer (dans le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts) tout conflit d'intérêts potentiel, d'ordre financier ou non, en lien avec les activités du comité. Les conflits d'intérêts seront diffusés auprès de tous les membres du comité afin d'assurer la transparence parmi ses membres. En consultation avec les coprésidents du comité, QSSO déterminera les mesures éventuelles à prendre en cas de conflit d'intérêts. Veuillez consulter la politique sur les conflits d'intérêts pour obtenir de plus amples renseignements.

Demandes de renseignements des médias Les membres du comité sont priés de transmettre les demandes de renseignements des médias concernant le comité et ses travaux à Ana Laing, conseillère principale en communications chez QSSO, à l'adresse de courriel suivante : Ana.Laing@hqontario.ca.

Examen Le cadre de référence, le mandat, les activités, les membres et la pertinence du Comité font l'objet d'un examen, au besoin.

XII. Comité ontarien des normes de qualité

Le Comité ontarien des normes de qualité (« le Comité ») est un comité du conseil d'administration de Qualité des services de santé Ontario (« le Conseil ») dont l'objectif consiste à améliorer les résultats et réduire les écarts injustifiés dans la qualité des soins au moyen d'une démarche provinciale plus coordonnée à l'égard des normes de soins cliniques.

Le Comité a pour objectif d'atteindre ces objectifs de deux façons :

1. en fournissant des conseils au Conseil et à Qualité des services de santé Ontario relativement à son programme de normes de qualité, y compris des conseils sur les possibilités d'améliorer l'adoption de ses normes de qualité et les effets de ces dernières; et
2. en formulant des recommandations à l'égard des normes de soins cliniques. Ces recommandations sont adressées aux organismes de soins de santé, au ministre de la Santé et des Soins de longue durée et à d'autres entités et seront soumises au conseil d'administration de QSSO à des fins d'approbation.

Grâce à ces deux mécanismes, le Comité travaillera à l'élaboration d'une démarche provinciale plus coordonnée et harmonisée à l'égard de l'établissement des priorités, de l'élaboration, de l'adoption et de la mesure des normes de soins cliniques en Ontario.

Le mandat du Comité ne remplace pas celui d'organismes existants chargés d'élaborer des normes pour les professionnels (p. ex., les ordres de réglementation des professionnels de la santé) ou les établissements

(p. ex., les organismes d'agrément). Le Comité travaillera en partenariat avec ces organismes afin de coordonner et d'harmoniser les efforts déployés.

Le Comité a également comme objectif de ne pas élaborer les normes de soins cliniques, ce travail étant réalisé par des groupes d'experts en soins cliniques spécialement mis sur pied à cette fin tels que les comités consultatifs sur les normes de qualité de Qualité des services de santé Ontario. Le Comité examinera plutôt les normes une fois celles-ci élaborées et donnera son opinion sur les mécanismes qui appuient leur adoption.

XIII. Groupe consultatif communautaire sur les transitions en matière de soins de l'hôpital au domicile

Ce projet aidera Qualité des services de santé Ontario et ses organismes partenaires à mieux comprendre ce qui est le plus important pour les patients et les personnes soignantes lorsqu'ils effectuent une transition de l'hôpital au domicile. Grâce aux commentaires des patients et des personnes soignantes, Qualité des services de santé Ontario pourra élaborer de nouvelles normes de qualité, mesures de rendement, rapports et initiatives de mise en œuvre afin d'aider à améliorer l'expérience des patients en matière de transition des soins. Un rapport sommaire ainsi que des publications seront également élaborés.

Le groupe consultatif communautaire sur les transitions de soins a été créé pour conseiller Qualité des services de santé Ontario sur les approches de recherche et de participation, afin de s'assurer qu'elles sont appropriées et efficaces du point de vue des organismes et des collectivités auxquels Qualité des services de santé Ontario demandera de participer au projet.

Le mandat du groupe consultatif est le suivant :

- examiner l'approche de participation et les protocoles de recherche et formuler des conseils à cet égard;
- participer au projet et aider Qualité des services de santé Ontario à entrer en contact avec d'autres collectivités et organismes pour qu'ils participent au projet;
- examiner et interpréter les thèmes présents dans les commentaires recueillis;
- aider à trouver des façons de diffuser les conclusions du projet, de manière à maximiser l'incidence des commentaires recueillis;
- faire l'examen des enjeux stratégiques et logistiques qui sont au cœur des objectifs de QSSO.